



À VÉLO



Balade balisée Villas et Manoirs

Départ : Allée du stade
Durée : 40 min VAE, 90 min sans assistance
Distance : 7,3 km
Dénivelé : 78 m
Balilage : oui
Plus d'infos auprès de l'Office de Tourisme

Les partenaires vélo

- **Balade Bike** / réparations, location, matériel
5 rue Pierre de Coubertin, Binic - 06 10 80 79 22
- **Eric & Rustine** / réparations, matériel
Itinérant - 06 12 41 60 05
- **Super U** / matériel
ZA Les Prés Calans, Binic - 02 96 73 38 28
- **Mr. Bricolage** / matériel
18 rue de la Roche Garde, Étales-sur-Mer - 02 96 65 26 26
- **Carrefour Market** / matériel
Bd des Islandais, Étales-sur-Mer - 02 96 70 57 44

LÉGENDE

- Vélomaritime EV4
- Itinéraire aménagé cyclable (bande, piste, voie verte)
- - - Itinéraire suggéré non balisé
- Chemin

Pictogrammes

- Point d'eau
- Appui ou rack vélo
- Abri ou box sécurisé
- Station de réparation autonome
- Station de recharge
- Office de tourisme

GR 34 interdit et routes départementales fortement déconseillées aux cyclistes.



Accueil Vélo garantit un accueil et des services le long des itinéraires cyclables. Plus d'infos : Office de Tourisme.

RECONNAÎTRE LES BALISES

- Balade Villas et Manoirs
- Itinéraire Plourhan <> Centre-ville d'Étales-sur-Mer
- Vélomaritime EV4

TEMPS DE TRAJET EN VAE

- 35 min Mairie de Binic > Mairie d'Étales-sur-Mer
Dénivelé positif : 64 m
- 30 min Mairie de Pordic > Mairie de Binic
Dénivelé négatif : 97 m
- 35 min Mairie de Binic > Mairie de Lantic
Dénivelé positif : 92 m
- 30 min Mairie d'Étales-sur-Mer > Mairie de Plourhan
Itinéraire plat
- 35 min Mairie d'Étales-sur-Mer > Mairie de S'-Quay-Portrieux
Dénivelé négatif : 50 m



ZOOM SUR... L'ESPACE JORET



Situé à proximité de la place Le Pomellet et de l'Office de Tourisme, l'espace Joret met à disposition :

- **Trois casiers de consignation** renfermant chacun deux prises. Pensez à apporter une pièce de 1 ou 2 euros, qui vous sera rendue après usage.
- **Une borne de recharge** avec six prises. **Quatre box vélo**. Pensez à vous munir d'un cadenas pour refermer le votre.
- **Un abri vélo** pour protéger votre cycle des intempéries.
- **Une station de réparation autonome** pour réparer votre vélo.

UN EXEMPLE D'APPLI POUR VOS TRAJETS À DEUX ROUES : GÉOVÉLO



RAPPEL : LES ÉQUIPEMENTS



Équipements obligatoires **en rouge** sur le schéma

- Obligatoire :**
- Casque pour les enfants de moins de 12 ans.
 - Gilet en cas de mauvaise visibilité (nuit, intempéries, etc).

RAPPEL : LES PANNEAUX



Pied à terre obligatoire. Oblige les cyclistes à descendre de vélo et à déplacer leur cycle à pied.



Zone de rencontre. Zone de chaussée limitée à 20 km/h. Les piétons y sont prioritaires sur les autres usagers.



Sens interdit sauf vélo et double-sens cyclable. Permet aux cyclistes d'emprunter une voie dont le sens de circulation est interdit aux véhicules motorisés.



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3